HYDRANAL™Composite 5

34805-1L

Version 2.0	Date de révision 30.09.2026	Remplace 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	HYDRANAL™Composite 5
FDS-nombre	:	000000020610
Type de produit	:	Mélange
Remarques	:	SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées	:	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur	:	Solstice Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Strasse 40 Seelze, 30926 Allemagne
Téléphone	:	(49) 5137-999 0
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	:	SafetyDataSheet@solstice.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) +1 303-739-1378 (Medical)
	:	Centre de contrôle de poison: France: +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Cancérogénicité Catégorie 2
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B
H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 2 - Inhalation - Voies respiratoires
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
		H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
		H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation (Foie).
Conseils de prudence	:	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
		P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
		P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

	P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : iode
imidazole
2-méthylimidazole

Étiquetage spécial de certains produits: : Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Le produit ne contient pas de substances persistantes, mobiles et toxiques (PMT/vPvM) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	111-90-0 203-919-7		> 65 % - < 75 %	N.C.*

anhydride sulfureux	7446-09-5 016-011-00-9 01-2119485028-34 231-195-2	Press. Gas Liquefied gas; H280 Acute Tox. 3; H331; Inhalation Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 1; H370; Inhalation; Système respiratoire	>= 5 % - < 10 %	ATE(par inhalation gaz): 1000 ppm
Imidazole monohydriodure	68007-08-9 01-0000019482-69 460-240-0	Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Repr. 1B; H360D	>= 5 % - < 10 %	
iode	7553-56-2 053-001-00-3 01-2119485285-30 231-442-4	Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Acute Tox. 4; H332; Inhalation Acute Tox. 4; H312; Dermale Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335; Système respiratoire STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400	>= 5 % - < 10 %	
imidazole	288-32-4 613-319-00-0 01-2119485825-24 206-019-2	Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Repr. 1B; H360D	>= 5 % - < 10 %	
2-méthylimidazole	693-98-1 613-330-00-0 01-2119980041-46 211-765-7	Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Carc. 2; H351 Repr. 1B; H360Df	>= 5 % - < 10 %	

N.C.* - Pas de substance dangereuse - pour information seulement

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:
Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux:
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil intact.

Ingestion:
En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
Oxydes de soufre
oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:
Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Stocker à température ambiante. (Température ambiante: > 0 < 35°C) Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Ne pas stocker pendant de longues périodes (pas > 1 mois) à des températures supérieures à 25°C. Une température plus élevée entraîne une diminution accélérée de titre.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
iode	FR OEL VLE	1 mg/m3 0,1 ppm	15 minutes	
anhydride sulfureux	FR OEL VLE	2,7 mg/m3 1 ppm	15 minutes	Valeurs limites réglementaires indicatives (arrêté du 30-06-2004 modifié)
anhydride sulfureux	FR IOELD VME	1,3 mg/m3 0,5 ppm		
anhydride sulfureux	FR IOELD VLE	2,7 mg/m3 1 ppm	15 minutes	
anhydride sulfureux	FR OEL VME	1,3 mg/m3 0,5 ppm		Valeurs limites réglementaires indicatives (arrêté du 30-06-2004 modifié)
anhydride sulfureux	EU SCOELS TWA	1,3 mg/m3 0,5 ppm	8 heures	
anhydride sulfureux	EU SCOELS STEL	2,7 mg/m3 1,0 ppm	15 minutes	
anhydride sulfureux	EU ELV TWA	1,3 mg/m3 0,5 ppm		Indicatif
anhydride sulfureux	EU ELV STEL	2,7 mg/m3 1 ppm		Indicatif
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	INRS (FR) VME	10 mg/m3		Valeur limité
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	FR OEL VME	10 mg/m3		

FR OEL - France. VLEP. Valeurs limites d'exposition (VLE) d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France selon

INRS, ED 984 mo
VLE - Valeur limite d`exposition à court terme (VLE):
FR IOELD - France. VLEP. Limites indicatives d'exposition professionnelle prescrites par l'arrêté du 30 juin 2004 modifié
VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):
EU SCOELS - UE. Comité scientifique en matière de valeurs limites d'exposition professionnelle (SCOEL), Commission européenne - SCOEL, tel que modifié
TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition
EU SCOELS - UE. Comité scientifique en matière de valeurs limites d'exposition professionnelle (SCOEL), Commission européenne - SCOEL, tel que modifié
STEL - Valeur limite à courte terme

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
anhydride sulfureux	Travailleurs / Long terme - effets locaux		1,3 mg/m3	Inhalation	
anhydride sulfureux	Travailleurs / Aigu - effets locaux		2,7 mg/m3	Inhalation	
anhydride sulfureux	Consommateurs / Long terme - effets locaux		0,53 mg/m3	Inhalation	
iode	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		0,07 mg/m3	Inhalation	
iode	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		0,01mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
imidazole	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		10,6 mg/m3	Inhalation	
imidazole	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		1,5mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
anhydride sulfureux	:	donnée non disponible
Imidazole monohydriodure	Eau douce: 0,0014 mg/l	Assessment factor: 1000
Imidazole monohydriodure	Eau de mer: 0,00014 mg/l	Assessment factor: 1000
Imidazole monohydriodure	Sédiment d'eau douce: 0,0076 mg/kg dw	
Imidazole monohydriodure	Sédiment marin: 0,00076 mg/kg dw	
Imidazole monohydriodure	Station de traitement des eaux usées: 32 mg/l	Facteur d'évaluation : 10
Imidazole monohydriodure	Sol: 0,0007 mg/kg dw	
iode	Sédiment d'eau douce: 0,01813 mg/l	
iode	Eau de mer: 0,06001 mg/l	
iode	Station de traitement des eaux usées: 11 mg/l	Facteur d'évaluation : 10
iode	Sédiment d'eau douce: 3,99 mg/kg dw	
iode	Sédiment marin: 20,22 mg/kg dw	
iode	Sol: 5,95 mg/kg dw	
imidazole	Eau douce: 0,13 mg/l	Assessment factor: 1000
imidazole	Sédiment marin: 0,034 mg/l	Assessment factor: 10000
imidazole	Station de traitement des eaux usées: 10 mg/l	Assessment factor: 100
imidazole	Sédiment d'eau douce: 0,336 mg/kg dw	
imidazole	Sédiment marin: 0,034 mg/kg dw	

imidazole	Sol: 0,0425 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire:
Type de Filtre recommandé:
ABEK
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains:
Matière des gants: Caoutchouc nitrile
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,4 mm
Camatril® 730
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.
En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.
Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément á l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.
Les instructions d´utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d´une grande diversité de types de gants.
Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:
Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:
Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique	:	liquide
(b) Couleur	:	brun
(c) Odeur	:	caractéristique
(d) Point de fusion/point de congélation	:	donnée non disponible
(e) Point/intervalle d'ébullition	:	194 °C à 1.013 hPa
(f) Inflammabilité	:	Non applicable

(g) Limites inférieure et supérieure d'explo	:	Limite d'explosivité, inférieure donnée non disponible
	:	Limite d'explosivité, supérieure donnée non disponible
(h) Point d'éclair	:	99 °C
(i) Température d'auto-inflammation	:	donnée non disponible
(j) Température de décomposition	:	Pas de décomposition en utilisation conforme.
(k) pH	:	4,5 - 5,5 à 20 °C
(l) Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
(m) Solubilité(s)	:	Hydrosolubilité: complètement miscible
(n) Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
(o) Pression de vapeur	:	donnée non disponible
(p) Densité et / ou densité relative	:	env. 1,17 g/cm3 à 25 °C
(q) Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
(r) Caractéristiques de la particule	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Caractéristiques du polymère	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.
Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
Oxydes de soufre
oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:
DL50
Espèce: Rat
Valeur: > 2.000 mg/kg
Méthode: OECD 423

Toxicité aiguë par voie cutanée:
DL50
Espèce: Rat
Valeur: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation:
donnée non disponible

Estimation de la toxicité aiguë
Valeur: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):
donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE Ligne directrice 404

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
donnée non disponible

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:
Méthode d'Essai: Test de Ames
Résultat: négatif

(f) Cancérogénicité:
Note: Le produit n'a pas été testé._Les indications découlent des caracté- ristiques propres aux composants élémentaires.

(g) Toxicité pour la reproduction:
Note: Le produit n'a pas été testé._Les indications découlent des caracté- ristiques propres aux composants élémentaires.

(h) STOT-exposition unique:
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie2.

(i) STOT - exposition répétée:
Note: Le produit n'a pas été testé._Les indications découlent des caracté- ristiques propres aux composants élémentaires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

(j) Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations:
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Thyroïde).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:
donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:
Biodégradation: 78 %
Durée d'exposition: 14 jr
Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE 302 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances persistantes, mobiles et toxiques (PMT/vPvM) à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l´enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:Marchandise non dangereuse	IMDG:Marchandise non dangereuse	IATA:Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse
IMDG:Marchandise non dangereuse
IATA:Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

donnée non disponible

14.4 Groupe d'emballage

donnée non disponible

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE		Non applicable
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit contient de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
Règlement (CE) no 1907/2006, annexe XIV		N'est pas listée
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII Number in Regulation: 30		Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.

VOC:
Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution), 69 %

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exeptées en conformité avec l'inventaire TSCA.

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Japon. Kashin-Hou Law List
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Note
Remarque : en raison de la liste des stocks spécifiques potentiels des composants de cette gamme de produits, des informations complémentaires et plus détaillées sont disponibles sur demande auprès de SafetyDataSheet@solstice.com.

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

anhydride sulfureux	:	H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

		H331 Toxique par inhalation. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Imidazole monohydriodure	:	H302 Nocif en cas d'ingestion. H360D Peut nuire au fœtus.
iode	:	H302 Nocif en cas d'ingestion. H332 Nocif par inhalation. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
imidazole	:	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H360D Peut nuire au fœtus.
2-méthylimidazole	:	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

HYDRANAL™Composite 5

34805-1L

Version 2.0	Date de révision 30.09.2026	Remplace 1

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :
CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.